



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 6211

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement des fraudes à la carte bancaire selon la méthode dite du « skimming ». Cette escroquerie repose sur la captation des données magnétiques des cartes bancaires à partir d'un lecteur-enregistreur de pistes magnétiques miniaturisé et installé sur les fentes des distributeurs de billets et d'automates de paiement de pompes à essence. À partir de ces données, les escrocs réalisent des cartes bancaires pirates sans puces, dites « white cards » qui sont utilisées dans des pays tels que les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Grèce, le Brésil et l'Afrique du Sud. Depuis le début du mois d'août, la brigade de gendarmerie de Loudéac, dans les côtes d'Armor, a enregistré des centaines de plaintes pour usurpation d'identité bancaire et détournements de fonds. Quelques jours après avoir effectué des achats d'essence dans un des supermarchés de la ville, équipé d'automates de paiement, les victimes ont vu leurs comptes faire l'objet de multiples débits de 100 euros à partir de distributeurs situés en Afrique du Sud. De telles affaires ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire depuis deux mois par les services de police et de gendarmerie. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour lutter contre cette vaste fraude à la carte bancaire.

Texte de la réponse

Le développement de cette criminalité est étroitement lié à l'essor de groupes criminels, particulièrement organisés, d'Europe orientale. 391 DAB et 36 DAC ont été piratés en 2007 selon le groupement d'intérêt économique (GIE) Cartes bancaires. De leur côté, les services répressifs ont procédé à 235 interpellations. La lutte contre cette criminalité doit faire face à l'extrême mobilité des équipes chargées de la pose des matériels de piratage et à l'utilisation des cartes contrefaites dans des pays lointains. Face à cette menace en constante évolution, les enquêteurs spécialisés des services de police et de gendarmerie agissent dans le cadre du plan de lutte arrêté sous l'égide de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) placé au sein de la direction centrale de la police judiciaire. Des documents techniques ont été diffusés aux services de police, de gendarmerie et des douanes, des actions de sensibilisation ont été menées, notamment auprès des services du ministère de la justice, et la formation des enquêteurs spécialisés a été renforcée. Sur le plan préventif, l'OCLCTIC a renforcé son partenariat avec la fédération bancaire française (FBF.) et le GIE. Cartes bancaires en vue d'élaborer une charte sur l'échange de l'information opérationnelle. L'OCLCTIC siège, en outre, au sein de l'observatoire de la sécurité des cartes de paiement aux côtés de représentants des administrations concernées (finances, industrie, concurrence, etc.), du secteur bancaire et des associations de défense des consommateurs. Par ailleurs, le directeur général de la police nationale organise, en liaison avec la FBF, le GIE Cartes bancaires et les représentants du secteur industriel et bancaire, une réunion semestrielle de coordination et de remontée d'informations. Ce partenariat concerne aussi les professionnels en charge de la production d'automates de paiement afin d'améliorer la protection des distributeurs automatiques de billets de banques ou de carburant, la détection des dispositifs de captation et la diffusion de l'information vers les services de police judiciaire. Afin de renforcer à la fois la prévention, en direction des victimes, et la réponse opérationnelle, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des

collectivités territoriales a demandé au mois de mars 2008 aux directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales et au préfet de police de Paris de préparer la mise en place d'une plate-forme d'information « prévention escroqueries », qui sera dotée de correspondants sur tout le territoire et offrira en particulier un accueil téléphonique et télématique au public pour le conseiller en direct. Dans son cadre international, la lutte contre la fraude aux cartes bancaires fait l'objet d'une coopération renforcée entre la France et l'ensemble de ses partenaires européens, dont la coordination est assurée par Europol, l'office européen de police.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6211

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5933

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4689